

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2724

3 octobre 2015

SOMMAIRE

| | | | |
|---|---------------|---|---------------|
| AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l. | 130751 | B&S Holding S.à r.l. | 130752 |
| AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l. | 130709 | Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L. | 130751 |
| AB Acquisitions Luxco 4 S.à r.l. | 130714 | Cott Luxembourg | 130752 |
| AB Acquisitions Luxco 5A S.à r.l. | 130710 | Danae Productions S.à r.l. | 130715 |
| AB Acquisitions Luxco 5 S.à r.l. | 130711 | Delamare Luxembourg S. à r.l. | 130715 |
| AB Acquisitions Luxco 6 S.à r.l. | 130713 | Ekart S.A. | 130706 |
| AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l. | 130712 | EMMS Consult S.à r.l. | 130706 |
| AB Acquisitions Luxco 8A S.à r.l. | 130751 | ERE IV (No.8) S.à r.l. | 130706 |
| Acadian | 130714 | Financière de la Pétrusse S.A. | 130715 |
| Actio | 130715 | Fin-Energy S.A. | 130706 |
| Advent Key (Luxembourg) Holding S.à r.l. .. | 130712 | Garage Grasges S.A. | 130708 |
| AI Global Strategies S.A. | 130711 | GMS Bricks S.à r.l. | 130752 |
| Alma Capital Europe | 130706 | Gold Grafton S.à r.l. | 130708 |
| Amazon EU S.à r.l. | 130745 | Grand Ocean S.A. | 130708 |
| Anatolia Live Well S.à r.l. | 130708 | Groupement Charbonnier Montdiderien ... | 130752 |
| Apremare S.A. | 130712 | GTE I | 130708 |
| ArcelorMittal International Luxembourg ... | 130713 | MSCI Holding S.A. | 130707 |
| Ares Capital Europe III Holdings S.à r.l. | 130729 | Patrimoine Immobilier S.à r.l. | 130707 |
| Ares Capital Europe III Investments S.à r.l. | 130737 | Perus Investments S.à r.l. | 130707 |
| Arkomed | 130713 | Pomme Cannelle S.à r.l. | 130707 |
| Ashtree Investments S.à r.l. | 130709 | RBC Investor Services Pension Fund | 130714 |
| Atlantic Iron S.à r.l. | 130707 | Resilux Invest S.A. | 130716 |
| Atlantic Iron S.à r.l. | 130710 | Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l. | 130710 |
| Atlantik S.A. | 130711 | | |
| August Management S.A. | 130709 | | |

Alma Capital Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.901.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2015 que les modifications suivantes ont été apportées:

- Monsieur FLOCHEL Antoine, Léon, Marie demeurant au 32, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2021.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015140582/14.

(150153307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Ekart S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 88.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015139528/10.

(150151885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

EMMS Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6786 Grevenmacher, 14, rue Joseph Hurt.
R.C.S. Luxembourg B 187.597.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139530/10.

(150151690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

ERE IV (No.8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 155.717.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139535/10.

(150151712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Fin-Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 116.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139560/10.

(150151629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

MSCI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 149.084.

Les statuts coordonnés au 05 août 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139713/10.

(150152022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Atlantic Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.032.

Il est porté à la connaissance des tiers, que l'adresse de l'associé unique de la Société, Mediterranean Iron Limited, est la suivante: Level 2 West, Mercury Tower, The Exchange Financial & Business Centre, Elia Zammit Street, St. Julian's, STJ 3155, Malte.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015140594/14.

(150153240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Patrimoine Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A/9A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 160.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139753/10.

(150151854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Perus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 133.425.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015139755/10.

(150151952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Pomme Cannelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 88, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 188.593.

Nous tenons à vous rendre attentif sur le fait que la dénomination exacte de l'adresse la société POMME CANNELLE SARL est «rue» de Bonnevoie et non «route».

Pour la Société POMME CANNELLE SARL

Référence de publication: 2015139761/10.

(150151422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Grand Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 103.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2015140178/10.

(150152474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Anatolia Live Well S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 198.300.

Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance datées du 5 août 2015

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 151, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 5 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Anatolia Live Well S. à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015140585/14.

(150153459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Garage Grasges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 36, route d'Ettelbruck.
R.C.S. Luxembourg B 91.872.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 août 2015. Signature.

Référence de publication: 2015140170/10.

(150152891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

GTE I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 182.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Susanne MUNTINGA - VAN DEN HOUTEN.

Référence de publication: 2015140183/10.

(150152190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

Gold Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 174.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015140165/10.

(150152724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 129.313.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 10 juillet 2015, l'associé de la Société a nommé Aidan Clare en tant que nouveau gérant de la avec effet au 20 juillet 2015 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

| | |
|---|------------------------------|
| Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg | Membre du Conseil de Gérance |
| Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg | Membre du Conseil de Gérance |
| Aidan Clare, né le 14 juillet 1966 à Dublin en Irlande, gérant, avec adresse professionnelle au 2 The Heights, Brooklands, Weybridge, Surrey, KT13 ONY, Royaume-Uni | Membre du Conseil de Gérance |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2015140602/25.

(150153653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

August Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 156.979.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 2 juillet 2015 à 14 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Marcel GENADRY, Walter SYMONS, et Noël DIDIER avec adresse au 44 Avenue J-F Kennedy L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31.12.2015.

Pour extrait
FIDUPAR

Référence de publication: 2015140597/13.

(150152929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Ashtree Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 160.893.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 27 juillet 2015

1. Madame Mounira MEZIADI a démissionnée de son mandat de gérant de classe B.
2. Monsieur Tamas MARK, né à Budapest (Hongrie), le 8 Juin 1981, résidant professionnellement au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert est nommé gérant de classe B pour une période indéterminée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Ashtree Investments S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2015140592/16.

(150153436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 5A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.152.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 10 juillet 2015, l'associé de la Société a nommé Aidan Clare en tant que nouveau gérant de la avec effet au 20 juillet 2015 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves en Allemagne, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, Membre du Conseil de Gérance
gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Aidan Clare, né le 14 juillet 1966 à Dublin en Irlande, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle au 2 The Heights, Brooklands, Weybridge,
Surrey, KT13 ONY, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2015140606/25.

(150153649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Atlantic Iron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.032.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 21 juillet 2015

En date du 21 juillet 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Dion David en tant que Gérant B de la Société avec effet au 3 juillet 2015;
- De nommer Monsieur Ansay Julien, né le 12 septembre 1984, à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Gérant B de la Société avec effet au 6 juillet 2015, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2015140595/18.

(150153624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.332.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015139284/11.

(150151217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.141.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 10 juillet 2015, les associés de la Société ont nommé Aidan Clare en tant que nouveau gérant de la avec effet au 20 juillet 2015 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves en Allemagne, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, Membre du Conseil de Gérance
gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Aidan Clare, né le 14 juillet 1966 à Dublin en Irlande, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle au 2 The Heights, Brooklands,
Weybridge, Surrey, KT13 ONY, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2015140605/25.

(150153650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Atlantik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 170.670.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 31 juillet 2015

L'Assemblée extraordinaire des actionnaires a décidé comme suit:

1/ D'accepter la démission de Monsieur Johannes Laurens de Zwart en tant que Gérant de la Société au 1^{er} août 2015.

2/ De nommer Monsieur Robin Naudin ten Cate, né le 5 mars 1974 à La Haye, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que Gérant de la Société, avec effet au 1^{er} août 2015, jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015140596/14.

(150153322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

AI Global Strategies S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 3.221.575,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.379.

—
Mons. David Moscato, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement le administrateur démissionnaire, Mons. Daniel Bley, avec effet au 14 août 2015.

Le nouveau mandat de Mons. David Moscato prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015140622/15.

(150153423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 120.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 173.850.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 10 juillet 2015, l'associé de la Société a nommé Aidan Clare en tant que nouveau gérant de la avec effet au 20 juillet 2015 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves en Allemagne, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, Membre du Conseil de Gérance
gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Aidan Clare, né le 14 juillet 1966 à Dublin en Irlande, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle au 2 The Heights, Brooklands,

Weybridge, Surrey, KT13 ONY, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2015140608/25.

(150153647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Apreamare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 152.800.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2014 tenue à 9.00 heures le 30 Mars 2015

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, à savoir:

- Administrateurs:

* Monsieur Michel Bourkel, 9, Bd Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;

* Monsieur Alexandre Vancheri, 9, Bd Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg;

* Gestion & Administration S.A., Company Nr. 29441, Vaea Street, Lev.2, Nia Mall, WS Apia, Samoa Occidentales;

- Commissaire aux comptes:

* Wilbur Associates Ltd, IBC 125200, Union court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, N-8188 Bahamas

qui tous acceptent, pour l'exercice 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015140631/19.

(150153465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Advent Key (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.001.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015140578/10.

(150153400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 27.820.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 173.851.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 10 juillet 2015, l'associé de la Société a nommé Aidan Clare en tant que nouveau gérant de la avec effet au 20 juillet 2015 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves en Allemagne, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, Membre du Conseil de Gérance
gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Aidan Clare, né le 14 juillet 1966 à Dublin en Irlande, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle au 2 The Heights, Brooklands,

Weybridge, Surrey, KT13 ONY, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2015140607/25.

(150153648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

ArcelorMittal International Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 6.304.

L'Assemblée générale du 14 août 2015 a pris acte de la démission de Madame Aurélie VAN HOUTE, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Amit HARLALKA, avec adresse professionnelle au 12C rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur.

Monsieur HARLALKA est nommé pour une période de un (1) an. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015140586/15.

(150153675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Arkomed, Société Anonyme.

Siège social: L-6975 Rameldange, 33, Am Bounert.

R.C.S. Luxembourg B 141.679.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2015 décide de la

- prorogation du mandat de l'administrateur unique, Monsieur Armin KOEGEL, demeurant professionnellement 33, Am Bounert, L-6975 Rameldange et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021

et

- de la prorogation du mandat du commissaire aux comptes de FINPART sa, 7A, Am Brill, L-3961 Ehlang-sur-Mess et ceci jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021

Pour ARKOMED

Référence de publication: 2015140641/14.

(150153474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.517.108.378,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.217.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 10 juillet 2015, les associés de la Société ont nommé Aidan Clare en tant que nouveau gérant de la avec effet au 20 juillet 2015 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves en Allemagne, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, Membre du Conseil de Gérance
gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund,

L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Aidan Clare, né le 14 juillet 1966 à Dublin en Irlande, gérant, Membre du Conseil de Gérance
avec adresse professionnelle au 2 The Heights, Brooklands,

Weybridge, Surrey, KT13 ONY, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2015140604/25.

(150153651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Acadian, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 156.228.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2014 tenue à 12.00 heures
le 5 mai 2015*

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M. Michel BOURKEL, adresse professionnelle 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Mme Anique BOURKEL, adresse professionnelle 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- M. Bernard KLEIN, adresse professionnelle 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- GESTION & ADMINISTRATION SA, Register of International and Foreign Companies n° 29441, Vaea Street, Lev. 2, Nia Mall, Apia, WS Samoa Occidentales;

qui tous acceptent, pour l'année 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2015140612/19.

(150153595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

RBC Investor Services Pension Fund, Association d'Epargne-Pension.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg I 6.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139773/10.

(150152048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Actio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.409.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 1^{er} juillet 2015 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Slim KEBAILI, administrateur, avec adresse professionnelle au 14, rue Etienne Dumont, CH-1204 Genève;
- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer;
- Hervé COUSSEMENT, administrateur, avec adresse professionnelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

2. Le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle de la Société appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 18 août 2015.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015140614/24.

(150153336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Delamare Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.857.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139489/10.

(150151509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Danae Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1860 Luxembourg, 3, rue Abbé Jos Keup.

R.C.S. Luxembourg B 178.414.

Les comptes annuels 2014 au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139496/10.

(150152017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Financière de la Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 7, rue du Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 160.129.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139564/10.

(150152036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Resilux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 199.321.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of July.

Before us Maître Roger ARRENSDORFF notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- Mr Giovanni PATRI, born the 18 August 1975 at Lobbes (Belgium), professionally residing in 10, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg;

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. Form and Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Form and Denomination.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme" or "S.A.") (hereafter the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law of 1915"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "RESILUX INVEST S.A."

1.3 The Company may have only one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders").

1.4 The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the (Sole) Shareholder(s).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by resolution of any regularly constituted general meeting of the Shareholder(s) (the "General Meeting"), adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate object.

4.1 The object of the Company is to carry out investment management activities mainly for the benefit of Luxembourg based companies, which may include a specialised investment fund and/or a company in risk capital. In this respect, the Company will not act as a professional of the financial sector according to the law of 5 April 1993 on the financial sector as amended from time to time (the "Law of 1993"). If, at any time, the Company would envisage to carry out activities falling within the scope of the Law of 1993 or the Alternative Investment Fund Managers Directive ("AIFM-D") which would be supervised by the Luxembourg supervisory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") an admission request to exercise such activities would be sent to the CSSF.

4.2 The Company may in addition provide directly or indirectly advisory and consulting activities, coordination of service providers, secretarial and any other services to any corporate entity (existing or to be set-up) authorised by the applicable laws and regulations and may take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.3 The Company may also acquire, hold, manage and dispose of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, acquire by purchase, sub-

scription, or in any other manner as well as transfer by sale exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, loans, participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and own, administrate, develop and manage its portfolio.

4.4 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

4.5 The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

4.6 The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

4.7 Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way.

4.8 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

5.2 The authorized share capital of the Company is set at three million Euro (EUR 3,000,000.-), divided into thirty thousand (30,000) Shares, each with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-).

5.3 The Board of Directors is authorised, during a five (5) year period starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to increase the share capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further authorized Shares in one or several Classes of Shares.

5.4 Up to the limits of the authorised share capital, the Board of Directors may in its discretion determine the time and the number of the authorised Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new authorised Shares are to be paid up in cash or kind.

5.5 The Board of Directors is authorised to issue further authorised Shares of the Company within the above authorisation without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for authorised Shares representing part or all of such increases of capital.

5.6 Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the Board of Directors shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change in the subscribed share capital and authorised Share Capital and the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law of 1915.

Chapter II. Shares - Redemptions

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company may be issued in registered form and/or in bearer form at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by the Law of 1915. In case of registered Shares, the Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Board, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the class to which they belong (if any) and the amount paid up on each Share.

6.2 When the shares are bearer shares, they have to be deposited with a depository appointed by the Board of Directors from among qualified professionals in accordance with Article 42 of the Law of 1915.

6.3 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.4 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law of 1915 and the present Articles of Incorporation.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

7.2 Pre-Emption Right

Shares are freely transferable between shareholders.

Each shareholder shall give notice by registered mail to the other shareholders of any intended transfer of any kind (including by way of donation) of shares he contemplates in favour of third parties (the “initial notice”).

The notice shall contain:

- the number of shares to be transferred;
- the identification of the transferee, i.e. with regard to natural persons, the name, surname, profession and address and with regard to legal persons, the denomination, registered office and registration number in the Registre du Commerce et des Sociétés, and
- the proposed transfer price or consideration and the other terms and conditions of the intended transfer.

The other shareholders have a pre-emption right regarding the shares concerned by the intended transfer. The pre-emption right of each of these shareholders shall be exercised on the shares concerned by the transfer in proportion to the number of shares held by them. In the event the pre-emption right has not been exercised, totally or partially, by a shareholder, the other shareholders may exercise their pre-emption rights regarding the shares concerned by the intended transfer.

The shareholder who intends to exercise its pre-emption right has to notice his intention to the other shareholders by registered mail within a period of thirty (30) calendar days from the date of the initial notice. Otherwise, his pre-emption right will be forfeited. The shareholders shall have an additional period of fifteen (15) calendar days from the expiration of the first period of thirty (30) days to exercise their pre-emption right regarding the shares which have not been preempted by other shareholders. The price of the pre-empted shares is determined either by mutual agreement between the transferor and the concerned shareholder(s) or by an independent auditor on the basis of the last three balance sheets appointed either by agreement between the shareholders or by the President du Tribunal d'Arrondissement of the place of the registered office of the Company acting in référé.

Subject to the approval of the Company, the shares which have not been pre-empted may be transferred to the intended transferee within a period of two (2) months after the expiration of the period allocated to the shareholders to exercise their pre-emption rights. The price must not be lower than the price determined in accordance with the criteria specified above.

In case of death of a shareholder, the transfer of shares to his heirs or legatee will be free if to an ascendant, descendant or sibling of a shareholder or of the deceased.

In case of a donation of a shareholder, the transfer of shares to his donee will be free if to an ascendant descendant or sibling of a shareholder or of the donor.

If to other heirs, legatee or donee, the other shareholders have a pre-emption right regarding the shares concerned by the intended heir, legatee or donee. The pre-emption right of each of these shareholders shall be exercised on the shares concerned by the transfer in proportion to the number of shares held by them. In the event the pre-emption right has not been exercised, totally or partially, by a shareholder, the other shareholders may exercise their pre-emption rights regarding the shares concerned by the intended transfer. The price of the pre-empted shares is determined either by mutual agreement between the heir or legatee and the concerned shareholder(s) or by an independent auditor on the basis of the last three balance sheets appointed either by agreement between the shareholders or by the President du Tribunal d'Arrondissement of the place of the registered office of the Company acting in référé.

The heir, legatee or donee that is not ascendant, descendant or sibling of a shareholder, of the deceased or of the donor shall ask for the prior consent of the company to receive the transfer of shares. Provisions of paragraph 7.3 will apply.

If the heir, legatee or donee does not wish to receive the shares, such shares will be proposed to the other shareholders, in accordance with this article.

7.3 Approval of the Company

If a shareholder intends to transfer in any form whatsoever, including by way of donation, his shares to a third party (hereafter the “Intended Transferee”), he must obtain the prior consent of the Company.

The transferor shall notify to the Company by registered mail the identity of the Intended Transferee, the number of shares to be transferred as well as the price.

The Board of Directors shall be competent for granting the agreement. Decision to grant agreement shall be taken by a majority of three quarters of the votes of the directors present or represented at such meeting.

The Board of Directors shall notify its decision by registered mail to the transferor within two (2) months.

In case of refusal, the transferor has to notify within seven (7) days, by registered mail, to the Company and to the other shareholders his intention to renounce or not to the transfer of shares.

In case of the shareholder does not renounce to the intended transfer, the Company must acquire itself or have them acquired by a third party, within a period of six (6) months from the refusal, the shares at the price determined by mutual agreement between the Company and the Transferee. In case of disagreement about the price, the price of the shares shall be determined by an independent auditor on the basis of the last three balance sheets appointed either by mutual agreement between shareholders or by the President du Tribunal d'Arrondissement of the place of the registered office of the Company acting in référé.

If the Company decides to not acquire itself the shares nor by a third party within the six (6) months period, the transferor may realize the transfer with the Intended Transferee pursuant to conditions set forth in the initial notification made to the Company.

7.4 Any transfer of shares which would not have been carried out in accordance with the present article shall be considered as null and void, and the Company shall refuse to recognise such transfer and to reflect it in its register of shares.

Art. 8. Early redemption.

8.1 The Company may redeem one or several class of Shares (it being understood that the Company can only redeem a class of Shares in its entirety and not in part) at any time by serving notice to the holders of the relevant Shares specifying the number of Shares to be redeemed and a date between 14 and 28 days later on which the redemption is to take place.

8.2 On a redemption date, all remaining existing profits of the Company available for distribution in accordance with the 1915 Law at the time of the said redemption (the "Redemption Price"), shall be distributed on a prorata basis to the holders of the redeemed Class of Shares.

8.3 For the purpose of calculating the Redemption Price, "all the remaining profits", shall mean all the remaining profits as shown by the profit and loss account or interim profits and loss account drawn up and approved by the Board of Directors of the Company for the relevant financial year after provision for payment of any accrued and/or unpaid preferred dividend calculated to the date of redemption and after allocation of profits to any other reserves that may be required by the Law of 1915 and these Articles.

8.4 On the redemption date, the Redemption Price shall become a debt due and payable by the Company to the holders of the redeemed Class of Shares.

8.5 The redeemed Class of Shares shall be cancelled and the share capital of the Company shall be decreased accordingly.

Chapter III. General meetings of shareholders

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company.

9.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

9.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

9.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of the month of June in every year at 3 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

9.4 Other meetings of the shareholders of the Company or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby:

- the shareholders attending the meeting can be identified;
- all persons participating in the meeting can hear and speak to each other;
- the transmission of the meeting is performed on an on-going basis; and
- the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

10.1 The notice periods provided for by the Law of 1915 shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

10.2 Each share is entitled to one vote.

10.3 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty percent (50%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary meeting of the Shareholders amending the Articles, such quorum is applicable for the first meeting. In case of a second meeting no quorum requirements are applicable.

10.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the present or represented and voting Shareholders.

10.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or email.

10.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter IV. Administration - Supervision

Art. 11. Management.

11.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members comprising at least one category A Director and (at least) one category B Director. The Directors need not to be shareholder(s) of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

11.2 The Directors shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

11.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 12. Meetings of the Board.

12.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

12.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

12.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy.

12.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors, comprising at least one category A Director and (at least) one Category B Director, is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

12.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

12.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

12.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

12.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a sole director ("Sole Director").

Art. 13. Powers of the Board.

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest within the Company's object.

13.2 All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the Articles of Incorporation to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors.

14.2 It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 15. Binding signatures.

15.1 Towards third parties, the Company shall be validly bound by the joint signature of any two Directors comprising at least the signature of one Category A Director and one Category B Director or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 16. Conflict of interests.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Art. 17. Statutory Auditor(s).

17.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes" ("CAC"), or, where requested by the Law of 1915, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

17.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Chapter V. Accounting year

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the January 1st, of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Chapter VI. Allocation of profits

Art. 19. Allocation of profits.

19.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

19.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law of 1915.

Chapter VII. Liquidation

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Chapter VIII. Amendments of the articles of incorporation

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law of 1915.

Chapter IV. Applicable law

Art. 22. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law of 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

- 1) The first business year begins on this day and ends on the 31 December 2016.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2017.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the above-named party subscribed for the shares as follows:
Mr Giovanni PATRI, aforementioned, three hundred ten shares 310

All these shares so subscribed are fully paid up to an amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) representing the total subscription price of the shares in accordance with the provisions of the Law of 1915.

Evidence of the Contribution in Cash to the Company was shown to the undersigned notary.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

First resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital of the Company and considering the meeting duly convened, immediately after the incorporation of the Company proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholder passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of the statutory auditors ("commissaire(s) aux comptes") ("CAC") at one (1).

1.1 The following person is appointed as Category sole Director(s):

- Mr Giovanni PATRI, professionally residing in 10, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

1.2. Has been appointed statutory auditor ("commissaire(s) aux comptes"):

- Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., having its registered office at 10, rue des Capucins, L-1313, registered at the RCS under number B 145.584.

2. The terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and

3. The address of the registered office of the Company is at, 10, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juillet,

Par-devant Maître Roger Arrensdoeff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

- Monsieur Giovanni PATRI, né le 18 août 1975 à Lobbes (Belgique), résidant professionnellement au 10, rue des capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Chapitre 1^{er} . Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la "Société" ou "S.A."), qui sera régie par les lois du Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société existe sous la dénomination de "RESILUX INVEST S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

1.4 La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de(s) l'Actionnaire(s) Unique (l'"Assemblée Générale") régulièrement constituée de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet l'activité de gestion d'investissements, principalement au bénéfice de sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg, pouvant notamment inclure un fonds d'investissement spécialisé et/ou une société d'investissement en capital à risque. A ce titre, la Société n'exercera en aucune manière une activité de professionnel du secteur financier conformément à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée de temps à autres (la «Loi de 1993»). Au cas où la Société envisagerait d'exercer une activité tombant sous le champ d'application de la Loi de 1993 ou de la directive sur les gestionnaires de fonds alternatifs («AIFM-D») relevant de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF») une demande d'agrément sera préalablement introduite à la CSSF en vue de l'exercice d'une telle activité.

4.2 Par ailleurs, la Société pourra également fournir directement ou indirectement des services de conseil et consultance, de coordination de prestataires de services, de secrétariat ainsi que tout autre service à tout autre entité (existante ou à créer) autorisé par les lois et réglementations applicables, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

4.3 La Société peut également acquérir, détenir, gérer et disposer de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que céder par vente, échange ou autrement, des actions, des obligations, des certificats de créance, des notes, des prêts, des participations dans des prêts, des certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille.

4.4 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

4.5. La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

4.6 La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

4.7 Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant.

4.8 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

5.2 Le capital social autorisé de la Société fixé à trois millions d'Euros (EUR 3.000.000.-), représenté par trente mille (30.000) actions chacune d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-).

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) années à compter de la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à augmenter le capital social souscrit de temps à autre en tout ou en partie par l'émission de nouvelles actions dans une ou plusieurs Classes d'Actions.

5.4 Le Conseil d'Administration peut à sa discrétion, dans les limites du Capital Social autorisé, déterminer le moment et le nombre d'Actions autorisées devant être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions autorisées devront être libérées en numéraire ou en nature.

5.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites de l'autorisation ci-dessus, les Actionnaires existants n'ayant pas de droits de souscription préférentiels. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment habilité ou à toute autre personne dûment habilitée

la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions autorisées représentant une partie ou l'intégralité de ces augmentations de capital.

5.6 Lorsqu'une augmentation du capital émis a lieu conformément au présent Article, le Conseil d'administration doit faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 en vue de prendre acte du changement du Capital Souscrit et du Capital autorisé et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915.

Chapitre 2. Actions

Art. 6. Actions.

6.1 La Société émettra des Actions nominatives et/ou au porteur, à la discrétion de l'Actionnaire Unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à la discrétion des Actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi de 1915. En cas d'Actions nominatives, les Actions seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par le Conseil d'Administration, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

6.2 Lorsque les actions de la Société sont au porteur, celles-ci sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration parmi les professionnels habilités conformément à l'article 42 de la loi sur les sociétés commerciales.

6.3 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

6.4 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

Art. 7. Transfert des Actions.

7.1 Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

7.2 Droit de préemption

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Chaque actionnaire devra informer par lettre recommandée les autres actionnaires de tout transfert d'actions sous quelque forme que ce soit (y compris par voie de donation) qu'il envisage d'effectuer au profit de non-actionnaires («l'information initiale»).

Ce courrier précise:

- le nombre d'actions dont le transfert est envisagé;
- l'identification du bénéficiaire du transfert, c'est-à-dire les nom, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- le prix ou contrepartie du transfert proposé ainsi que tous autres termes et conditions du transfert envisagé.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont le transfert est proposé. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. En cas de non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption, les autres actionnaires pourront exercer leur droit de préemption sur toutes les actions concernées par le transfert envisagé.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les 30 jours de l'information initiale. Faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours commençant à courir à l'expiration du premier délai de 30 jours pour faire valoir leur droit de préemption sur les actions qui n'ont pas été préemptées par les autres actionnaires. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires concernés, soit par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés.

Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées au cessionnaire proposé pendant un délai de deux (2) mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

En cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier ou le légataire sera libre s'il est un ascendant, descendant, frère ou soeur d'un actionnaire ou de la personne décédée.

En cas de donation de la part d'un actionnaire, le transfert des actions au donataire sera libre s'il est un ascendant, descendant, frère ou soeur d'un actionnaire ou de la personne donatrice.

En cas d'autres héritiers, légataires ou donataires, les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions concernées par l'héritier, le légataire ou le donataire prévu. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. En cas de non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption, les autres actionnaires pourront exercer leur droit de préemption sur toutes les actions concernées par le transfert envisagé. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires concernés, soit par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés.

L'héritier, légataire ou donataire qui n'est pas ascendant, descendant, frère ou soeur d'un actionnaire, de la personne décédée ou du donateur doit demander le consentement préalable de la société à recevoir le transfert des actions. Les dispositions du paragraphe 7.3 s'appliqueront.

Si l'héritier, le légataire ou le donataire ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

7.3 Agrément de la Société

Si un actionnaire souhaite transférer, sous quelque forme que ce soit, y compris par voie de donation, ses actions à un tiers (le «Bénéficiaire pressenti»), il doit obtenir au préalable l'agrément de la Société.

A cet effet, le transférant notifie à la Société, par lettre recommandée, l'identité du Bénéficiaire pressenti, le nombre d'actions qu'il entend lui transférer et le prix ou la contrepartie.

Le Conseil d'Administration est compétent pour accorder l'agrément.

La décision d'agrément est, pour être valable, prise à la majorité des trois quarts des votes des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration notifie sa décision, par lettre recommandée au cédant, dans les deux (2) mois.

En cas de refus, le cédant dispose d'un délai de sept (7) jours pour faire connaître à la Société et aux actionnaires, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de transfert.

Dans le cas où le transférant ne renonce pas à son projet de transfert, la Société aura l'obligation d'acquérir ou de faire acquérir, dans un délai de six (6) mois à compter du refus, les actions au prix fixé d'un commun accord entre la Société et le Bénéficiaire du transfert. En cas de contestation du prix ainsi proposé, le prix des actions sera déterminé par un réviseur d'entreprises agréé indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou à défaut d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés.

A défaut pour la Société d'avoir acquis ou fait acquérir les actions du transférant dans le délai de six (6) mois visé à l'alinéa précédent, le transférant peut réaliser le transfert avec le Bénéficiaire pressenti dans les conditions telles que prévues dans la notification faite à la Société.

7.4. Tout transfert effectué en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable à la Société et aux autres actionnaires et pareil transfert ne sera pas transcrit au registre des actionnaires.

Art. 8. Rachat Prématuré.

8.1 La Société pourra racheter une ou plusieurs Classes d'Actions (étant entendu que la Société pourra seulement racheter toute une Classe d'Actions et non seulement une partie d'une Classe) à un moment quelconque en donnant notification aux détenteurs de la Classe d'Actions concernée en précisant le nombre des Actions à racheter et une date se situant entre 14 et 28 jours après, à laquelle le rachat aura lieu.

8.2 Lors de la date de rachat, tous les bénéfices existants restants de la Société disponible pour la distribution conformément aux dispositions de la Loi de 1915 lors dudit rachat (le «Prix de Rachat»), seront distribués au prorata aux détenteurs des Classes d'Actions rachetées.

8.3 Aux fins de pouvoir calculer le Prix de Rachat, «tous les profits restants» désignera tous les profits restants tels qu'ils résultent du compte de profits et pertes annuel ou du compte de profit et de perte intérimaire établi et approuvé par le Conseil d'Administration pour l'année financière concernée après provision pour paiement de tout dividende accru et/ou de tout dividende préférentiel impayé calculé au jour du rachat et après allocation des profits à des réserves quelconques qui pourrait être requise par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

8.4 Au jour du rachat, le Prix de Rachat deviendra une dette due et payable par la Société aux détenteurs de des Classes d'Actions rachetées.

8.5 La Classe d'Actions rachetée sera annulée et le capital social de la Société sera diminué autant.

Chapitre 3. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

9.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence

aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

9.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

9.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de juin à 15h. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

9.4 Les autres Assemblées Générales ou de classes d'actions pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

9.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel:

- les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés,
- toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants,
- la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct; et
- les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

10.1 Les délais de convocation requis par la Loi de 1915 sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

10.2 Chaque action donne droit à une voix.

10.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante pourcent (50%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts, le même quorum est applicable lors de la première assemblée. En cas de seconde assemblée, aucune condition de quorum n'est applicable.

10.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

10.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel, une autre personne comme mandataire.

10.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Chapitre 4. Administration de la société et surveillance

Art. 11. Administration de la Société.

11.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres comprenant un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Cependant, dans le cas où la Société est incorporée par un Actionnaire Unique ou qu'il est reconnu dans une assemblée générale d'actionnaires qu'il ne reste plus qu'un Actionnaire, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante reconnaissant qu'il y a plus qu'un actionnaire dans la Société.

11.2 Les administrateurs sont élus par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

11.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.

12.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas

d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

12.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, comprenant au moins un directeur de catégorie A et un directeur de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

12.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

12.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

12.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

12.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique («Administrateur Unique»).

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

13.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société et conformément à son objet social.

13.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs pour exécuter la gestion quotidienne et les affaires de la Société et pour effectuer des actes en corrélation avec la politique d'entreprise et l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physique ou des entités d'entreprise, qui n'ont pas besoin d'être les membres du Conseil d'administration, et dont les pouvoirs seront déterminés par le Conseil d'Administration.

14.2 Il peut aussi remettre la gestion de toutes les affaires de la Société ou d'une branche spéciale à un ou plusieurs administrateurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des questions déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis ou non parmi ses propres membres, actionnaires ou non.

Art. 15. Signatures autorisées.

15.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Art. 17. Commissaire(s).

17.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ("CAC") ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

17.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Chapitre 5. Année sociale

Art. 18. Exercice social.

18.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Chapitre 6. Affectation des Bénéfices

Art. 19. Affectation des Bénéfices.

19.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

19.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Chapitre 7. Dissolution et Liquidation

Art. 20. Dissolution et Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation.

L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Chapitre 8. Modification des statuts

Art. 21. Modifications statutaires.

21.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

Art. 22. Droit applicable.

22.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'actionnaire préqualifié représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les actions de la Société comme suit:

Monsieur Giovanni PATRI, préqualifié, trois cent dix actions 310

Toutes ces actions sont entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Première résolution de l'Actionnaire Unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé à un (1) et le nombre des commissaires aux comptes ("CAC") à un (1).
- 2) La personne suivante est nommée Administrateur unique:
 - Monsieur Giovanni PATRI, né le 18 août 1975 à Lobbes (Belgique), demeurant professionnellement au 10, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 3) A été désigné comme commissaire aux comptes:
 - Allgemeine Management Gesellschaft G.m.b.H., avec siège social au 10, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, immatriculée au RCS sous le numéro B 145.584.
- 4) le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et

5) le siège social de la société est fixé au 10, rue des Capucins, L-1313, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: PATRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/24420. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139774/728.

(150151456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Ares Capital Europe III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.419.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of August.

Before Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange,

THERE APPEARS:

ACE III Acquisition L.P., a limited partnership with principal place of business at 6th Floor, 10 New Burlington Street, London, United Kingdom W1S 3BE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Laetitia Zuanel, employee, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Ares Capital Europe III Holdings S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription,

purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.3. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company and, in particular, it may acquire participations and otherwise invest in senior secured first lien revolving and term loans or securities, senior secured second lien term loans or securities, secured and unsecured mezzanine loans or securities, unitranche loans or securities, other types of hybrid debt and equity interests and other types of securities and instruments of companies. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.6. The Company will not carry out any operation or transaction that would fall under the Luxembourg act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.4. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including, if applicable, at least one Class A Manager and one Class B Manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that, if applicable, at least one Class A Manager and one Class B Manager have agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions**Art. 12. Powers, voting rights and form.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4 Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole shareholder.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 13. Financial year and balance sheet.**

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

14.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may allocate such profit to the payment of a dividend, transfer such profit to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, ACE III Acquisition L.P., represented as stated above, declares to subscribe for all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at one thousand four hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

(a) Set the number of managers of the Company at 6 (six);

(b) Appoint:

- Eric Vimont, managing director, born on 18 July 1974 in Reunion Island, France, residing professionally at 10 New Burlington Street, 6th Floor, London S 3BE, United Kingdom, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Hugh Phillips, associate general counsel, born on 3 December 1979 in Frimley, England, professionally residing at 10 New Burlington Street, 6th Floor, London S 3BE, United Kingdom, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Michael Thomas, director, born in Pennsylvania, United States of America, on 9 March 1967, professionally residing at 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Hugo Froment, employee, born on 22 February 1974 in Laxou, France, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period;
 - Douwe Terpstra, employee, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, The Netherlands, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period; and
 - Sophie Perrin-Janet, employee, born on 15 January 1981 in Vénissieux, France, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period; and
- (c) Set the registered office of the Company at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix août,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire, de résidence à Pétange,

A COMPARU:

Ace III Acquisition L.P., un limited partnership ayant son établissement principal au 6^{ème} étage, 10 New Burlington Street, London, United Kingdom W1S 3BE (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Laetitia Zuanel, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ares Capital Europe III Holdings S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

3.3. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société et, en particulier, investir

dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme ou des valeurs mobilières, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme ou des valeurs mobilières, dans des instruments mezzanine de prêts ou de valeurs mobilières garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche ou des valeurs mobilières, dans d'autres types de dettes hybrides et des titres liés au capital, dans d'autres types de valeurs mobilières et les instruments de sociétés. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.6 La Société n'accomplira aucune opération ou transaction qui serait soumise à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.4. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé (s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant (s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et comprend, le cas échéant, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que, le cas échéant, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient donné leur accord sur ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par le président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

12.4. Toute modification des statuts devra être décidée par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance dans les deux mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, ACE III Acquisition L.P., représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents euros.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

(a) Fixer le nombre de gérants de la Société à 6 (six);

(b) Nommer:

- Eric Vimont, administrateur, né le 18 juillet 1974 à la Réunion, France, ayant sa résidence professionnelle au 10 New Burlington Street, 6^{ème} étage, Londres W1S 3BE, Grande Bretagne, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

- Hugh Phillips, directeur juridique adjoint, né le 3 décembre 1979 à Frimley, Angleterre, ayant sa résidence professionnelle au 10 New Burlington Street, 6^{ème} étage, Londres W1S 3BE, Grande Bretagne, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

- Michael Thomas, gérant, né en Pennsylvanie aux Etats-Unis d'Amérique, le 9 mars 1967, ayant sa résidence professionnelle au 43 Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

- Hugo Froment, employé, né le 22 février 1974 à Laxou, France, ayant sa résidence professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie;

- Douwe Terpstra, employé, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie;

- Sophie Perrin-Janet, employée, née le 15 janvier 1981 à Vénissieux, France, ayant sa résidence professionnelle au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie; et

(c) Fixer le siège social de la Société au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: ZUANEL, KESSELER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2015. Relation: EAC/2015/18816. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015140589/432.

(150153237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Ares Capital Europe III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 199.422.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of August

Before Maître Jacques KESSELER, notary, residing in Pétange,

THERE APPEARS:

ACE III Acquisition, L.P., a limited partnership with principal place of business at 6th Floor, 10 New Burlington Street, London, United Kingdom W1S 3BE (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Laetitia Zuanel, employee, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name Ares Capital Europe III Investments S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments (including derivatives) representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private entity what-

soever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

3.3. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company and, in particular, it may acquire participations and otherwise invest in senior secured first lien revolving and term loans or securities, senior secured second lien term loans or securities, secured and unsecured mezzanine loans or securities, unitranche loans or securities, other types of hybrid debt and equity interests and other types of securities and instruments of companies. It may also grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds an interest or a participation or which are members of its group, in particular by granting loans (including on interest-free terms), facilities, security interests over its assets or give guarantees in any form and for any term whatsoever, grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company and provide them with any advice and assistance in any form whatsoever including group treasury services. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. The Company may also issue any type of preferred equity certificates.

3.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.6. The Company will not carry out any operation or transaction that would fall under the Luxembourg act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company will not have more than one shareholder.

Each Share confers the right to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder.

6.4. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. In case more than one manager is appointed, the managers shall constitute the board of managers. The managers need not be shareholder(s). The sole shareholder may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including, if applicable, at least one Class A Manager and one Class B Manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, provided that, if applicable, at least one Class A Manager and one Class B Manager have agreed on those resolutions. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two managers or, if applicable, by one Class A Manager and one Class B Manager, or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager or, in case of several managers, by the joint signatures of any two managers or, if Class A Managers and Class B Managers have been appointed, by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the joint or sole signatures of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions**Art. 12. Powers, voting rights and form.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

12.3. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

12.4 Any amendments of the articles of incorporation shall be resolved by the sole shareholder.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 13. Financial year and balance sheet.**

13.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

13.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and sole shareholder towards the Company.

13.3. The sole shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

Art. 14. Allocation of Profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

14.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may allocate such profit to the payment of a dividend, transfer such profit to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i.) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii.) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii.) the decision to pay interim dividends is taken by the board of managers within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv.) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v.) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the sole shareholder must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be a shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the sole shareholder or by law, the liquidators shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder.

VII. General provision

Art. 16. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, ACE III Acquisition, L.P., represented as stated above, declares to subscribe for all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares have all been fully paid up by way of a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its incorporation is estimated at one thousand four hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has passed the following resolutions:

(a) Set the number of managers of the Company at 6 (six);

(b) Appoint:

- Eric Vimont, managing director, born on 18 July 1974 in Reunion Island, France, residing professionally at 10 New Burlington Street, 6th Floor, London W1S 3BE, United Kingdom, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Hugh Phillips, associate general counsel, born on 3 December 1979 in Frimley, England, professionally residing at 10 New Burlington Street, 6th Floor, London W1S 3BE, United Kingdom, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;

- Michael Thomas, director, born in Pennsylvania, United States of America, on 9 March 1967, professionally residing at 43 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, as Class A Manager of the Company for an indefinite period;
 - Hugo Froment, employee, born on 22 February 1974 in Laxou, France, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period;
 - Douwe Terpstra, employee, born on 31 October 1958 in Leeuwarden, The Netherlands, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period; and
 - Sophie Perrin-Janet, employee, born on 15 January 1981 in Vénissieux, France, professionally residing at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company for an indefinite period; and
- (c) Set the registered office of the Company at 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix août,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire, de résidence à Pétange,

A COMPARU:

Ace III Acquisition, L.P., un limited partnership ayant son établissement principal au 6^{ème} étage, 10 New Burlington Street, London, United Kingdom W1S 3BE (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Laetitia Zuanel, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Ares Capital Europe III Investments S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra accomplir toutes les opérations en relation directe ou indirecte avec la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers (y compris les produits dérivés) représentant des droits de propriété, des créances ou des titres transférables émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances.

3.3. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société et, en particulier, investir dans des prêts garantis de premier rang renouvelables et à terme ou des valeurs mobilières, dans des prêts garantis de deuxième rang à terme ou des valeurs mobilières, dans des instruments mezzanine de prêts ou de valeurs mobilières garantis et non-garantis, dans des prêts de type unitranche ou des valeurs mobilières, dans d'autres types dettes hybrides et des titres liés au capital, dans d'autres types de valeurs mobilières et les instruments de sociétés. Elle peut également consentir toute sorte d'assistance financière directe et/ou indirecte aux sociétés et/ou entreprises dans lesquelles elle possède un intérêt ou une participation ou qui sont membres de son groupe, en particulier en consentant des prêts (y compris des prêts sans intérêts), des crédits, des sûretés sur ses actifs ou consentir des garanties sous toute forme et tout terme ou consentir des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société et leur fournir tout conseil et assistance sous toute forme, y compris des services de trésorerie. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La Société pourra aussi émettre tout type de preferred equity certificates.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

3.6 La Société n'accomplira aucune opération ou transaction qui serait soumise à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.4. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique qui fixe le terme de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé (s). L'associé unique peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant (s) de Catégorie A) et les gérants de catégorie B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et comprend, le cas échéant, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition que, le cas échéant, au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B aient donné leur accord sur ces résolutions. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par le président ou deux gérants ou, le cas échéant, un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être délivrés au cours de procédures judiciaires ou autre, doivent être signés par le président ou par deux gérants ou, le cas échéant, par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment nommée à cette fin par le conseil de gérance.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant unique ou, si plusieurs gérants sont nommés, par la signature conjointe de deux gérants, ou, si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B sont nommés, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B, ou par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs, droits de vote et forme.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

12.3. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

12.4. Toute modification des statuts devra être décidée par l'associé unique.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social et bilan.

13.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et de l'associé unique envers la Société.

13.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance dans les deux mois suivant la date de l'arrêté des comptes;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, l'associé unique doit reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution de l'associé unique ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

Art. 16. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, ACE III Acquisition L.P., représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à l'intégralité des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par apport en numéraire, le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) est donc, à partir de maintenant, à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instruant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents euros.

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

(a) Fixer le nombre de gérants de la Société à 6 (six);

(b) Nommer:

- Eric Vimont, administrateur, né le 18 juillet 1974 à la Réunion, France, ayant sa résidence professionnelle au 10 New Burlington Street, 6^{ème} étage, Londres W1S 3BE, Grande Bretagne, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

- Hugh Phillips, directeur juridique adjoint, né le 3 décembre 1979 à Frimley, Angleterre, ayant sa résidence professionnelle au 10 New Burlington Street, 6^{ème} étage, Londres W1S 3BE, Grande Bretagne, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

- Michael Thomas, gérant, né en Pennsylvanie aux Etats-Unis d'Amérique, le 9 mars 1967, ayant sa résidence professionnelle au 43 Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A de la Société pour une période indéfinie;

- Hugo Froment, employé, né le 22 février 1974 à Laxou, France, ayant sa résidence professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie;

- Douwe Terpstra, employé, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie;
 - Sophie Perrin-Janet, employée, née le 15 janvier 1981 à Vénissieux, France, ayant sa résidence professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie B de la Société pour une période indéfinie; et
- (c) Fixer le siège social de la Société au 6 rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du comparant ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: ZUANEL, KESSELER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 août 2015. Relation: EAC/2015/18817. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015140590/433.

(150153313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 101.818.

L'an deux mille quinze, le premier août.

Par devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Amazon EU S.à r.l.», société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.818, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 8 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 944 du 22 septembre 2004 (la «Société»), dernièrement modifié suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 mai 2010, numéro 1034, page 49623, agissant par l'intermédiaire de sa succursale française Amazon EU SARL, succursale française, celle-ci ayant son siège au 67, Boulevard du Général Leclerc, F-92110 Clichy, France, et étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 487 773 327.

A COMPARU:

L'associé unique de la Société, Amazon Europe Core S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.022 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 mai 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que les 3 (trois) parts sociales d'une valeur nominale de 12.500 EUR (douze mille cinq cent euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation de l'apport d'actifs et de passifs constituant une branche d'activité complète (appelée «partie autonome d'entreprise» en droit luxembourgeois et «branche complète d'activité» en droit français) à Amazon France Services SAS, conformément au projet établi par le conseil de gérance de la Société contenu à la fois dans le projet d'acte de transfert publié au Mémorial C et dans le projet de contrat d'apport signé en droit français, déposé auprès du Registre de Commerce

et des Sociétés de Nanterre (France) et publié par voie d'extrait au BODACC français, un mois au moins avant la date de la présente assemblée, en échange de l'émission par Amazon France Services SAS de nouvelles actions;

3. Confirmation en tant qu'associé unique d'Amazon France Services SAS de la renonciation au rapport de gestion autrement exigé par l'article 293 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, expliquant et justifiant le projet d'un point de vue juridique et économique et au rapport devant être rédigé par le Président de Amazon France Services SAS prévu à l'article L.236-9 du Code de Commerce Français expliquant et justifiant les aspects juridiques et économiques du contexte de l'apport d'une branche d'activité par la Société à Amazon France Services SAS;

4. Confirmation en tant qu'associé unique d'Amazon France Services SAS de la renonciation à la nomination d'un auditeur indépendant conformément à la Loi, de la renonciation à la nomination d'un commissaire à la scission et de l'approbation de la nomination d'un commissaire aux apports conformément au Code de Commerce Français; et

5. Divers.

III. - Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») tout comme les dispositions du Code de Commerce Français (le «Code de Commerce Français») concernant le transfert d'une partie des actifs et passifs d'une société à une autre ont été respectées, avec:

a. la rédaction par le conseil de gérance de la Société d'un projet (le «Projet») concernant le transfert d'une branche d'activité complète de la Société (la «Branche d'Activité») à Amazon France Services SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 67, Boulevard du Général Leclerc, F-92110 Clichy, France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 809 869 043 (la «Filiale») expliquant les aspects économiques et juridiques de l'opération (l'«Apport»);

b. la rédaction par le conseil de gérance de la Société et le Président de la Filiale d'un projet de contrat d'apport (le «Projet de Contrat d'Apport») concernant le transfert de la Branche d'Activité à la Filiale dans le cadre de l'Apport;

il est rappelé à cet égard que l'Apport, qui se fera entre une société luxembourgeoise (agissant par l'intermédiaire de sa succursale française) et une société française constituée sous forme de société par actions simplifiée («SAS») est soumis de manière cumulative à la Loi et au Code de Commerce Français et était contenu à la fois dans le Projet exigé par la Loi et dans le Projet de Contrat d'Apport exigé par le Code de Commerce Français;

c. l'enregistrement et la publication du Projet au journal officiel luxembourgeois (le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) numéro C-1571 du 25 juin 2015, 1 (un) mois au moins avant la présente assemblée générale de l'Associé Unique délibérant sur le Projet visée à l'article 290 de la Loi;

d. le dépôt du Projet de Contrat d'Apport auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, France, qui a compétence en ce qui concerne la Filiale le 16 juin 2015 et publication d'un extrait de celui-ci au BODACC français numéro 120A du 25 juin 2015, 1 (un) mois au moins avant la présente assemblée générale de l'Associé Unique délibérant sur le Projet de Contrat d'Apport;

e. la mise à disposition des documents visés à l'article 295 de la Loi au siège social de la Société au moins 1 (un) mois avant la date de la présente assemblée générale pour examen par l'Associé Unique, avec une possibilité d'obtenir des copies gratuitement et à première demande; et

f. la mise à disposition des documents visés à l'article R. 236-3 du Code de Commerce Français au siège social de la Société au moins 1 (un) mois avant la date de la présente assemblée générale pour examen par l'Associé Unique, avec une possibilité d'obtenir des copies gratuitement et à première demande.

IV. - Qu'après délibération attentive, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver l'Apport tel que décrit (i) dans le Projet publié au journal officiel luxembourgeois (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) numéro C-1571 du 25 juin 2015 (ii) dans le Projet de Contrat d'Apport déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre, France, en date du 16 juin 2015, et dont un extrait a été publié au BODACC français numéro 120A du 25 juin 2015 en conformité avec (iii) les dispositions de l'article 308bis-3 de la Loi et (iv) les dispositions des articles L.236-1 à L.236-6 et L.236-16 à L.236-21 du Code de Commerce Français conformément à la possibilité offerte par l'article L.236-22 du Code de Commerce Français, en vue de provoquer (ipso jure) de plein droit le transfert des actifs et passifs devant être apportés à la Filiale.

Il est décidé d'approuver le transfert des actifs et passifs tels que décrits plus amplement à l'annexe 1 à leur valeur nette comptable, la date de référence de l'évaluation étant le 31 juillet 2015.

Il est décidé d'approuver l'Apport évalué à 721.655 EUR (sept cent vingt et un mille six cent cinquante-cinq euros) selon des comptes prévisionnels intermédiaires de la Branche d'Activité de la Société au 31 juillet 2015 (l'«Etat Comptable

Intermédiaire») en échange de 72.165 (soixante-douze mille cent soixante cinq) actions ordinaires de la Filiale ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune et l'affectation de 5 EUR (cinq euros) au compte prime d'émission de la Filiale (la «Prime»).

Il est décidé d'approuver le fait que l'évaluation de la Branche d'Activité soit soumise à une variation potentielle conformément au mécanisme d'ajustement convenu entre la Société et la Filiale (l'«Ajustement») tel que décrit au Projet:

(i) si la valeur nette de la Branche d'Activité devant être apportée à la Filiale, déterminée sur la base des comptes définitifs de la Société tels qu'arrêtés à la date du 31 juillet 2015, devait présenter un solde négatif par rapport à la valeur nette déterminée d'après l'Etat Comptable Intermédiaire, un tel solde négatif donnerait droit à un apport supplémentaire en numéraire de la part de la Société pour un montant correspondant au solde négatif, ou

(ii) si la valeur nette de la Branche d'Activité devant être apportée à la Filiale, déterminée sur la base des comptes définitifs de la Société tels qu'arrêtés à la date du 31 juillet 2015, devait présenter un solde positif par rapport à la valeur nette déterminée d'après l'Etat Comptable Intermédiaire, un tel solde positif donnerait droit à un ajustement du montant de la Prime qui serait augmentée du montant du solde positif.

Tout Ajustement sera effectué au moyen d'une assemblée générale supplémentaire de l'associé unique de la Société qui doit se tenir devant un notaire luxembourgeois, étant précisé pour éviter tout doute qu'une telle assemblée générale n'aura pas d'impact sur la date effective de l'apport de Branche d'Activité. L'Ajustement ne pourra être mis en oeuvre qu'entre la date de la présente assemblée et le 31 décembre 2015.

Il est décidé d'approuver le fait que pour des besoins légaux l'Apport sera effectif entre la Société et la Filiale lors de la dernière des deux dates suivantes: (i) date d'approbation de l'Apport par la présente assemblée générale de l'associé unique de la Société conformément aux articles 291 et 300 de la Loi et (ii) date d'approbation de l'Apport par des résolutions de l'associé unique de la Filiale conformément avec l'article L. 236-4 du Code de Commerce Français et sera effectif pour des besoins comptables et fiscaux à 00h01 à la date effective légale.

Il est décidé d'approuver le fait que l'Apport sera opposable envers les tiers en droit luxembourgeois dès la publication du procès-verbal notarié de la présente assemblée générale au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations conformément à l'article 302 (1) de la Loi et en droit français dès l'accomplissement des formalités requises par le droit français.

Il est entendu que lors de la réalisation de l'Apport:

1. la Branche d'Activité sera transférée à titre universel à la Filiale, par effet de la loi, sans aucune réserve;
2. la Filiale prendra en charge et assumera toutes les dettes et bénéfices de tous droits de la Société attachés à la Branche d'Activité transférée.

Troisième résolution:

Il est décidé de confirmer la renonciation par la Société, en tant qu'associé unique de la Filiale, au rapport de gestion devant être rédigé par les organes de direction de la Filiale et de la Société conformément à l'article 296 (2) de la Loi et du rapport devant être rédigé par le Président de la Filiale prévu à l'article L.236-9 du Code de Commerce Français expliquant et justifiant les aspects juridiques et économiques de l'Apport conformément à l'article L.236-9 du Code de Commerce Français.

Quatrième résolution:

Il est décidé de confirmer dans le cadre de l'Apport (i) la renonciation par la Société, en tant qu'associé unique de la Filiale, à (a) la nomination d'un auditeur indépendant conformément à la Loi et au rapport écrit devant être rédigé en conséquence, conformément à l'article 296 (1) de la Loi et à (b) la nomination d'un commissaire à la scission (nommé soit par décision des associés de la Société et de la Filiale soit judiciairement) et en conséquence la renonciation au droit de recevoir un rapport écrit prévu à l'article L.236-10.I du Code de Commerce Français portant sur l'examen de l'opération et en particulier sur le rapport d'échange des actions conformément à l'article L.236-10.I du Code de Commerce Français et (ii) la nomination d'un commissaire aux apports conformément aux articles L.236-10 et L.225-147 du Code de Commerce Français.

Déclaration

En conformité avec l'article 308 bis 3 de la Loi, le notaire instrumentaire a vérifié et par la présente certifie l'existence et la légalité de (i) tous les actes et formalités dont la Société était en charge et (ii) du Projet.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à EUR 4.500,-.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction en anglais:

In the year two thousand and fifteen, on the first day of August.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of “Amazon EU S.à r.l.”, a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 5 rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 101.818, incorporated by of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, on 8 June 2004, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” of 22 September 2004, number 944, page 45269 (the “Company”) and lastly amended by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 15 April 2010, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” of 18 May 2010, number 1034, page 49623, acting through its French Branch, Amazon EU S.à r.l., Succursale française, such French Branch having its registered address at 67, Boulevard du Général Leclerc, F-92110 Clichy, France, and being registered with the Trade and Companies register of Nanterre under N° RCS 487 773 327.

THERE APPEARED

The sole shareholder of the Company, Amazon Europe Core S.à r.l., a Luxembourg “société à responsabilité limitée”, having its registered office at 5, rue Plaetis, L-2338, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 180.022 (the “Sole Shareholder”) duly represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, notary clerk, by virtue of a proxy given under private seal on 12 May 2015.

The above-mentioned proxy, being initialled “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 3 (three) shares of the Company with a nominal value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;

2. Approval of the contribution of assets and liabilities constituting of a full branch of activity, (i.e. “partie autonome d'entreprise” under Luxembourg law and “branche complète d'activité” under French law) to Amazon France Services SAS, in accordance with the proposal made by the board of managers of the Company embodied respectively in the draft proposal of transfer published in the Memorial C and in the draft contribution agreement signed under French law, filed with the Trade and Companies Register of Nanterre (France) and published by way of excerpt in the French BODACC at least one month before the date of the present meeting, in exchange for the issuance by Amazon France Services SAS of new shares;

3. Confirmation as sole shareholder of Amazon France Services SAS of the waiver of the management report otherwise required in article 293 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, explaining and justifying from a legal and economic standpoint the proposal, and of the report to be drawn-up by the President of Amazon France Services SAS, provided for in article L.236-9 of the French Commercial Code, explaining and justifying the legal and economic aspects of the framework of the contribution of a branch of activity between the Company and Amazon France Services SAS.

4. Confirmation as sole shareholder Amazon France Services SAS of the waiver of the appointment of an independent auditor pursuant to the Law, and of the waiver of the appointment of a spin off appraiser and the approval of the appointment of a contribution appraiser pursuant to the French Commercial Code; and

5. Miscellaneous.

III. - That the provisions of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) and that the provisions of the French Commercial Code (the “French Commercial Code”) regarding a transfer of part of the assets and liabilities of a company to another company have respectively been complied with:

a. drafting by the board of managers of the Company of a proposal (the “Proposal”) regarding the transfer of a full branch of activity of the Company (the “Branch of Activity”) to Amazon France Services SAS, a French “société par actions simplifiée” with registered office at 67, Boulevard du Général Leclerc, F-92110 Clichy, France, registered with the Nanterre trade and companies register under number 809 869 043 (the “Subsidiary”) explaining the legal and economic aspects of the transaction (the “Contribution”);

b. drafting by the board of managers of the Company and by the President of the Subsidiary of a draft contribution agreement (the "Draft Contribution Agreement") regarding the transfer of the Branch of Activity to the Subsidiary in the framework of the Contribution;

it being reminded that the Contribution, between a Luxembourg company (acting through its French Branch) and a French company in the form of a simplified corporation ("SAS") is cumulatively subject to the Law and to the French Commercial Code and was embodied respectively in the Proposal required under the Law and in the Draft Contribution Agreement required under the French Commercial Code;

c. registration and publication of the Proposal in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number C-1571 of 25 June 2015, at least 1 (one) month before the present general meeting of the Sole Shareholder resolving upon the Proposal as referred to under article 290 of the Law;

d. filing of the Draft Contribution Agreement with the Trade and Companies Register of Nanterre, France, having jurisdiction over the Subsidiary, on 16 June 2015 and publication of an excerpt thereof in the French BODACC n° 120A of 25 June 2015, at least 1 (one) month before the present general meeting of the Sole Shareholder resolving upon the Draft Contribution Agreement;

e. availability of the documents referred to under article 295 of the Law at the registered office of the Company at least 1 (one) month before the date of the present general meeting for inspection by the Sole Shareholder, with possibility to make copies without costs and on first demand; and

f. availability of the documents referred to under R. 236-3 of the French Commercial Code at the registered office of the Company at least 1 (one) month before the date of the present general meeting for inspection by the Sole Shareholder, with possibility to make copies without costs and on first demand.

IV. - That after careful deliberation, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the Contribution as described (i) in the Proposal published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) n° C-1571 of 25 June 2015, (ii) in the Draft Contribution Agreement filed with the Trade and Companies Register of Nanterre, France, on 16 June 2015 and publication of an excerpt thereof in the French BODACC n° 120A of 25 June 2015, and in accordance with (iii) the provisions of article 308bis-3 of the Law, and with (iv) the provisions of articles L. 236-1 to L. 236-6 and L. 236-16 to L. 236-21 of the French Commercial Code pursuant to the possibility offered by article L. 236-22 of the French Commercial Code, in order to trigger ipso jure the transfer of the assets and liabilities to be contributed to the Subsidiary.

It is resolved to approve that the assets and liabilities as further described at schedule 1 shall be transferred at their net book value, the reference date of the valuation being 31 July 2015.

It is resolved to approve the Contribution estimated at EUR 721,655 (seven hundred twenty one thousand six hundred fifty five euros) according to an interim account statement of the Branch of Activity of the Company projected to 31 July 2015 (the "Interim Statement of Account"), in exchange for the issuance of 72,165 (seventy two thousand one hundred sixty five) ordinary shares of the Subsidiary having a nominal value of EUR 10 (ten euros) each, and the allocation of EUR 5 (five euros) to the share premium account of the Subsidiary (the "Premium").

It is resolved to approve that the valuation of the Branch of Activity is subject to a potential variation in accordance with the adjustment mechanism agreed between the Company and the Subsidiary (the "Adjustment") as described in the Proposal:

(i) if the net value of the Branch of Activity to be contributed to the Subsidiary, based on the final accounts of the Company as closed on 31 July 2015, were to present a negative balance in comparison to the net value determined in the Interim Account Statement, such negative balance shall give right to an additional contribution in cash by the Company for an amount corresponding to the negative balance, or

(ii) if the net value of the Branch of Activity to be contributed to the Subsidiary, based on the final accounts of the Company as closed on 31 July 2015, were to present a positive balance in comparison to the net value determined in the Interim Account Statement, such positive balance shall give right to an adjustment of the amount of the Premium which shall be increased by the amount of the positive balance.

Any Adjustment shall be carried out by way of an additional general meeting of the sole shareholder of the Company to be held before the Luxembourg notary, it being noted for the avoidance of any doubt that such general meeting will not impact the effective date of the contribution of the Branch of Activity. The Adjustment can be implemented, as the case may be, only between the date of the present meeting and 31 December 2015.

It is resolved to approve that for legal purposes the Contribution will be effective between the Company and the Subsidiary on the latest of the two following: (i) date of the approval of the Contribution by the present general meeting of the sole shareholder of the Company in accordance with articles 291 and 300 of the Law, and (ii) date of the approval of the Contribution by the resolutions of the sole shareholder of the Subsidiary in accordance with articles with article L. 236-4 of the French Commercial Code, and will be effective for accounting and tax purposes at 00:01 on the legal effective date.

It is resolved to approve that the Contribution shall be enforceable towards third parties under Luxembourg law as from the date of publication of the notarized minutes of the present general meeting in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in accordance with article 302 (1) of the Law, and under French law as from the accomplishment of legal formalities required under French law.

It is acknowledged that upon to the completion of the Contribution:

1. the Branch of Activity shall be transferred under universal title to the Subsidiary, by operation of law, without any reserve;

2. the Subsidiary shall take over and assume all liabilities and benefits from all rights of the Company in relation with the transferred Branch of Activity.

Third resolution:

It is resolved to confirm the waiver by the Company, as sole shareholder of the Subsidiary, of the management report to be drawn up by the management bodies of the Subsidiary and the Company, in accordance with article 296 (2) of the Law and of the report to be drawn-up by the President of the Subsidiary, provided for in article L.236-9 of the French Commercial Code explaining and justifying the legal and economic aspects of the Contribution, in accordance with article L. 236-9 of the French Commercial Code.

Fourth resolution:

It is resolved to confirm in the framework of the Contribution (i) the waiver by the Company, as sole shareholder of the Subsidiary, of (a) the appointment of an independent auditor and the consequent written report to be drawn up, in accordance with article 296 (1) of the Law and of (b) the appointment of a spin off appraiser (either by decision of the shareholders of the Company and of the Subsidiary, or judicially) and accordingly the waiver of the right to be provided with a written report provided for in article L. 236-10.I of the French Commercial Code regarding the examination of the transaction and in particular the share exchange ratio, in accordance with article L. 236-10.I of the French Commercial Code and (ii) the appointment of a contribution appraiser in accordance with articles L.236-10 and L.225-147 of the French Commercial Code.

Declaration

The undersigned notary, in accordance with article 308 bis 3 of the Law, verified and hereby certifies the existence and legality of (i) the acts and formalities the Company was in charge of and (ii) the Proposal.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about EUR 4,500.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25328. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015140583/315.

(150153484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Compagnie Maritime Luxembourgeoise S.A., en abrégé C.M.L., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 25.179.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015139479/10.

(150151819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 8A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 178.022.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 10 juillet 2015, l'associé de la Société a nommé Aidan Clare en tant que nouveau gérant de la avec effet au 20 juillet 2015 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

| | |
|--|------------------------------|
| Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg | Membre du Conseil de Gérance |
|--|------------------------------|

| | |
|---|------------------------------|
| Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg | Membre du Conseil de Gérance |
|---|------------------------------|

| | |
|---|------------------------------|
| Aidan Clare, né le 14 juillet 1966 à Dublin en Irlande, gérant, avec adresse professionnelle au 2 The Heights, Brooklands, Weybridge, Surrey, KT13 ONY, Royaume-Uni | Membre du Conseil de Gérance |
|---|------------------------------|

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Gérant

Référence de publication: 2015140610/25.

(150153645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

AB Acquisitions Luxco 2A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.012.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 143.785.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 10 juillet 2015, l'associé de la Société a nommé Aidan Clare en tant que nouveau gérant de la avec effet au 20 juillet 2015 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

| | |
|--|------------------------------|
| Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trêves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle à 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg | Membre du Conseil de Gérance |
|--|------------------------------|

| | |
|---|------------------------------|
| Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg | Membre du Conseil de Gérance |
|---|------------------------------|

| | |
|---|------------------------------|
| Aidan Clare, né le 14 juillet 1966 à Dublin en Irlande, gérant, avec adresse professionnelle au 2 The Heights, Brooklands, Weybridge, Surrey, KT13 ONY, Royaume-Uni | Membre du Conseil de Gérance |
|---|------------------------------|

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Stefan Lambert
Gérant

Référence de publication: 2015140601/25.

(150153655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

Cott Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 595, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 162.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2015.

Référence de publication: 2015139459/10.

(150152057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

GMS Bricks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2015.

Référence de publication: 2015139587/10.

(150151912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

Groupement Charbonnier Montdiderien, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 175.845.

Les comptes annuels au 31 AOÛT 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015139592/10.

(150151826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2015.

B&S Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 135.944.

Personne(s) charge(s) du contrôle des comptes:

Deloitte Audit S.à r.l.

RCS: B67895

Adresse: 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Fonction: Réviseur d'entreprise agréé

Date de nomination: 13/10/2009

Mandat: Indéterminée

Organe: Conseil d'administration

Larochette, le 18 Août 2015.

Référence de publication: 2015140650/16.

(150153602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.
